

SEANCE DU 8 JUIN 2021

Séance du 8 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un

et le mardi huit juin deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes en raison des règles sanitaires liées au COVID, sous la présidence de Jérémy NOËL, Maire.

Présents : BELLET Gilles, DOZIER Marie-Laure, Michel BONGIBAUT, COLAS Virginie, Adjoint ; PARLE Emilie, Jérémy VILLETTE, DE VOS Pierre, RADET Carine, GITTON Fabienne, FAVORY Romain, MARIOT Gilles, GALLIMARD Rémy.

Date de Convocation : 1^{er} juin 2021 - ***Date d’Affichage*** : 9 juin 2021

Présents : 13 - Votants : 13

Absents : SEVIN Sylvain, EHRHART Florian,

Secrétaire de séance : Jérémy VILLETTE

Demande de rajout de 2 points à l'ordre du jour avant le début de la séance :

- **Vote du compte de Gestion 2020 du lotissement du vieux château,**
- **Vote du Compte Administratif 2020 du Lotissement.**

Ces rajouts sont validés par l'ensemble des élus.

Approbation du compte-rendu du 13 avril 2021 :

Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2020 du budget de la Commune :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060025-DE)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2020 du budget de l'Eau :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060026-DE)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget de l'Eau dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2020 du budget de la Commune :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060027-DE)

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. BONGIBAUT Michel, 3^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jérémie NOËL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Emis 2020		Chapitre	Emis 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	300 131.31
011	Charges à caractère général	228 298.19	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	387 009.46	70	Produits des services	79 634.32
014	Atténuation de produits	93 091.59	73	Impôts et taxes	582 290.63
023	Virement à la section d'investissement		74	Dotations	252 833.60
042	Opérations d'ordre entre sections	5 308.87	75	Produits de gestion courante	12 947.87
65	Autres charges de gestion courante	61 008.59	77	Produits exceptionnels	2 264.04
66	Charges financières	3 190.14	042	Opérations d'ordre entre sections	8 390.06
67	Charges exceptionnelles	1 878.27			
	TOTAL	779 785.11		TOTAL	1 238 491.83
				Excédent de fonctionnement 2020 à affecter au BP 2021 en RF 002	458 706.72
				A affecter au BP 2021 en RI 1068	0.00
				Reste à affecter R002	458 706.72

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Emis 2020		Chapitre	Emis 2020
001	Solde d'exécution		001	Solde d'exécution 2019	161 120.01
040	Opérations d'ordre entre sections	8 390.06	040	Opérations d'ordre entre sections	5 308.87
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnent	
16	Emprunts	26 766.28	024	Produit des cessions	
20	Immobilisations incorporelles	4 123.97	10	Dotations	36 357.18
21	Immobilisations corporelles	54 798.09	13	Subventions	68 924.83
23	Immobilisations en cours	218 624.09	16	Emprunts	
			27	Autres immobilisations financières	101 360.56
	TOTAL	312 702.49		TOTAL	373 071.45
				Solde d'exécution (excédent) à reporter au BP 2021 en RI 001	60 368.96
	Restes à Réaliser 2020(C/20 pour 7 560.00 € - C/ 23 pour 68 881.00 €)	76 441.00		Restes à recevoir (C/1323 pour 4 609.00 € et C/1341 pour 22 997.00 €)	27 606.00
	Besoin de financement				

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif 2020 du budget de l'eau :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060028-DE)

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. BONGIBAUT Michel, 3^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jérémie NOËL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Emis 2020		Chapitre	Emis 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	21 489.38
011	Charges à caractère général	24 820.00	70	Produits des services	136 245.21
012	Charges de personnel	29 495.81	75	Produits de gestion courante	
014	Atténuation de produits	23 565.00	77	Produits exceptionnels	813.82
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre entre sections	13 685.17
042	Opérations d'ordre entre sections	70 653.04			
65	Autres charges de gestion courante	1 873.45			
66	Charges financières	14 427.74			
67	Charges exceptionnelles	0.00			
	TOTAL	164 835.04		TOTAL	172 233.58
				Excédent de fonctionnement 2020	7 398.54
				A affecter au BP 2021 en RI 1068	0.00
				Affecté par anticipation au BP 2021 en RF 002	7 968.54
				A reprendre au BS 2021 en RF	- 570.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Emis 2020		Chapitre	Emis 2020
001	Solde d'exécution		001	Solde d'exécution 2019	128 518.69
040	Opérations d'ordre entre sections	13 685.17	021	Virement de la section de fonct	
16	Emprunts	12 570.10	040	Opérations d'ordre entre sections	70 653.04
21	Immobilisations corporelles	16 490.40	10	Dotations	3 323.00
23	Immobilisations en cours	16 176.29	13	Subventions	
			16	Emprunts	
	TOTAL	58 921.96		TOTAL	202 494.73
	Solde d'exécution (déficit) à reporter au BP 2021 en DI 001			solde d'exécution (excédent) à reporter au BP 2021 en R 001	143 572.77
	Restes à Réaliser 2020			Restes à Réaliser 2020	0.00
	Besoin de financement				

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Supplémentaire de l'Eau suite à reprise du Résultat 2020 :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060029-DE)

M. le Maire informe que le résultat comptable de l'année 2020 qui a été repris par anticipation à la réunion de conseil du 13 avril 2021 pour être affecté au budget primitif 2021 doit être corrigé suite à une erreur décelée au moment de la demande du compte de gestion.

Le résultat exact de 2020 est en fonctionnement de 7 398.54 € et non de 7 968.54 €. Il y a donc lieu de régulariser la différence par un budget supplémentaire.

Par contre, l'excédent d'investissement de 2020 était exact.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget supplémentaire avec la modification de la reprise de résultat 2020 en fonctionnement tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	BS 2021		Chapitre	BS 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	- 570.00
011	Charges à caractère général		70	Produits des services	
012	Charges de personnel	- 570.00	75	Produits de gestion courante	
014	Atténuation de produits		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre entre sections	
042	Opérations d'ordre entre sections				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
	TOTAL	- 570.00		TOTAL	- 570.00

Ecart recettes / dépenses

0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	BS 2021		Chapitre	BS 2021
001	Solde d'exécution 2020		001	Solde d'exécution 2020	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonct	
16	Emprunts		040	Opérations d'ordre entre sections	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations	
21	Immobilisations corporelles		1068	Excédent de fonct capitalisé 2020	
23	Immobilisations en cours		13	Subventions	
			16	Emprunts	
	TOTAL			TOTAL	

Ecart recettes / dépenses

0.00

Garderie communale :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060030-DE)

M. le Maire rappelle que la Garderie communale a ouvert depuis septembre 2016. Chaque année le Conseil Municipal délibère sur les tarifs et le règlement intérieur. Pour la rentrée de septembre la Commission jeunesse a proposé de ne pas augmenter les tarifs de la garderie mais souhaite modifier le règlement.

Ouï cet exposé, Le Conseil Municipal,

DECIDE par 12 voix pour et 1 abstention que les tarifs de la garderie restent ceux pris lors de la séance de conseil du 12 juin 2019.

APPROUVE par 12 voix pour et 1 abstention le nouveau règlement pour la Garderie Communale.

Restaurant scolaire (tarifs et règlement) :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060031-DE)

M. le Maire rappelle que la commune a revu les tarifs des repas pris au restaurant scolaire lors de sa réunion du 8 octobre 2020, et suivant l'avis de la Commission jeunesse celle-ci propose de ne pas changer les tarifs mais souhaite modifier le règlement intérieur.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal

DECIDE par 11 voix pour et 2 abstentions que les tarifs des repas pris au restaurant scolaire ne changent pas c'est donc les tarifs pris dans la délibération du 8 octobre 2020 qui s'appliquent.

APPROUVE par 11 voix pour et 2 abstentions le règlement modifié de la cantine.

Création d'un poste permanent d'activités à temps non complet pour la garderie communale et l'ALSH du printemps et de juillet ainsi que l'aide dans la classe de GS/CP :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060032-DE)

M. le Maire rappelle à l'assemblée,

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Qu'il peut être fait appel à du personnel non permanent en application de l'article 3, 1° relatif au recrutement pour accroissement temporaire d'activités de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de douze mois.

Le Maire propose à l'assemblée,

De l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 1°, de la loi du 26 janvier 1984 précitée : soit 1 agent à temps non complet (26h45/35^{ème} annualisées) à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 Août 2024 inclus, au grade d'Adjoint d'Animation pour exercer les fonctions d'encadrant de la garderie communale, et de l'ALSH pour les vacances de printemps et de juillet, ainsi qu'une aide dans la classe de GS/CP.

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint d'Animation.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, 1°,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et le charge de signer les documents nécessaires à ce recrutement.

Création d'un poste permanent d'activités à temps non complet pour le ménage des bâtiments communaux, la surveillance de la cantine scolaire le midi :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060033-DE)

M. le Maire rappelle à l'assemblée,

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Qu'il peut être fait appel à du personnel non permanent en application de l'article 3, 1° relatif au recrutement pour accroissement temporaire d'activités de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée maximale de douze mois.

Le Maire propose à l'assemblée,

De l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 1°, de la loi du 26 janvier 1984 précitée : soit 1 agent à temps non complet (30h/35^{ème} annualisées) à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 Août 2022 inclus, au grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux et la surveillance de la cantine scolaire le midi.

La rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Technique.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, 1°,

DECIDE D'adopter la proposition du Maire et le charge de signer les documents nécessaires à ce recrutement.

Compétence Mobilités :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060034-DE)

M. le Maire expose aux membres du Conseil les détails de la Compétence Mobilité que la Communauté de Communes de Briare a décidé de prendre par délibération du 30 mars 2021. Les communes membres ont 3 mois pour se prononcer sur cette compétence Mobilité, sachant que le transfert définitif de cette compétence ne sera effective que si le transfert recueille l'accord des 2 tiers au moins des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal,

DECIDE le refus de cette reprise de la compétence Mobilité par 12 voix contre et 1 abstention.

DIA/DPU :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner suivante :

- Mme GONDANCE Michelle, propriété cadastrée AE n° 46, vendue pour la somme de 85 000 € à Mlle Delphine GITTON.
- M. LENOIR Guillaume et Mme VAN HOEYMISSSEN Hélène, propriété cadastrée AE n° 307 vendue par adjudication par le Tribunal judiciaire de Montargis pour une mise à prix de 30 000 €.

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur ces transactions.

Approbation du compte de gestion 2020 du budget Lotissement du Vieux Château :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060035-DE)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du budget du lotissement du Vieux Château dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2020 du budget du lotissement du Vieux Château :

(Délibération reçue en Préfecture le 15 juin 2021 N° 045-214500167-20210608-202108060036-DE)

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. BONGIBAUT Michel, 3^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jérémy NOËL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Emis 2020		Chapitre	Emis 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	126 277.57
011	Charges à caractère général		70	Produits des services	

023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre entre sections	63 184.43
042	Opérations d'ordre entre sections	187 472.00			
65	Autres charges de gestion courante	0.50			
	TOTAL	187 472.50		TOTAL	189 462.00
Solde d'exécution (déficit) à reporter au BP 2021 en DI 002			Excédent de fonctionnement 2020 à affecter en R002 au BP 2021		
			1 989.50		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Emis 2020		Chapitre	Emis 2021
001	Solde d'exécution	86 111.44	001	Solde d'exécution 2019	
040	Opérations d'ordre entre sections	63 184.43	040	Opérations d'ordre entre sections	187 472.00
16	Emprunts	101 360.56	13	Subventions	
			16	Emprunts	
	TOTAL	250 656.43		TOTAL	187 472.00
	Solde d'exécution (déficit) à reporter au BP 2021 en DI 001	63 184.43		Excédent d'investissement 2020 à affecter en R002 au BP 2021	

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour information : l'affectation de résultat 2020 et le Budget supplémentaire 2021 seront votés au conseil du 29 juin car nous attendons un rendez-vous avec l'adjointe de M. CROIBIER pour nous aider dans la confection et la compréhension du budget Lotissement. En effet, suite à un rendez-vous du Maire et de la 2^{ème} adjointe en début d'année avec le nouveau percepteur de Gien, celui-ci les a informés que les écritures faites depuis la création de ce budget étaient fausses. Il est donc prévu de tout reprendre sur l'année 2021.

Questions diverses :

J. NOËL :

* Remerciements de l'aïkido et du Secours Populaire pour le versement d'une subvention (crédits pris sur les subventions accordées en 2021),

* RPQS 2020 de l'assainissement collectif : Prise de connaissance du rapport. Ce rapport est aussi disponible en Mairie,

* Réunion d'échanges entre maire-adjoints et l'ensemble des agents le 9 juin à 9h30 en mairie,

* Informatique de la Mairie : Rendez-vous le 10 juin à 11H pour discuter du réseau informatique de la Mairie et pouvoir prévoir dans l'avenir du télétravail.

* Adressage par la Poste : Réunion de travail le 10 juin à 15h en mairie. Les élus avaient demandé à la Poste de faire un audit sur l'adressage (n° et nom de rue). Les élus souhaitent que dans les hameaux les numéros soient métriques (ex : 1 rue de la Volinière - « La Volinière ». Lorsque la rue existe jusqu'au panneau d'entrée et sortie de bourg, on prolongera la rue pour avoir une cohérence (ex : « 300 » rue de Cernoy - « Les Coudreaux »)

Pour le Bois de la Motte étant un lotissement privé, les boîtes aux lettres seront toutes en bordure de la route (ex : 5 rue de Coullons - « Le Bois de la Motte »). Il en sera de même pour tous les chemins privés (La Bessardière, Les Thions,...).

Les élus qui le souhaitent peuvent venir assister à cette réunion. De même, lors de la prochaine permanence du Maire et des Adjointes qui aura lieu le 3 juillet, une permanence sera dédiée le matin pour les administrés qui souhaiteraient plus de renseignements.

* Prochain conseil : le 29 juin à 19h00 suivi d'une commission générale pour faire le point après cette première année d'exercice,

* Divagation des Chiens : Il va falloir réfléchir pour le prochain conseil des dispositions que la commune va pouvoir prendre pour pallier à ce problème,

G. BELLET :

* Continuité écologique : Le dossier a été envoyé à Mme CLARA de la DDT en Mars (qui n'a pas eu le temps de le regarder) qui s'est fait aider par l'Office de Biodiversité Français (OBF). Cette dernière fait apparaître maintenant des espèces qui n'avaient pas été prises en compte jusqu'à présent, donc il s'avère que ce dossier est très complexe.

→ J. NOËL, informe qu'il va en parler à Claude de GANAY qui apparemment connaît le problème et qui pourrait peut-être nous faire avancer le dossier.

* Prochaine réunion de travaux : le 21 juin à 9h00 à la Mairie.

M-L DOZIER :

* Formation BAFA : Rappelle que la Ligue de l'enseignement organise du 26 juin au 3 juillet une formation BAFA. Actuellement 5 jeunes sont inscrits dont 3 qui seront animateurs cet été pendant l'ALSH de la commune. La ligue maintient la formation même si l'effectif initial pour faire cette formation était de 8. La personne qui va encadrer cette formation arrivera la veille et sera hébergée à Autry.

E. PARLE :

* Prochain marché le 20 juin (jours du 1^{er} tour des élections Départementales et Régionales)
Pour information le premier marché disposait de 8 producteurs, le deuxième de 12 et pour le troisième on attend environ 12 à 14 producteurs.

C. RADET :

* Demande si nous avons le nouveau protocole pour l'utilisation de la Salle de Sport → Non et en principe c'est la communauté de Communes qui le transmet directement à toutes les associations.

* Un formateur pour des formations adultes demande si la commune aurait une salle disponible avec un accès wifi pour faire ses formations. → Il doit adresser un courrier que l'on fera suivre à la Communauté de Communes.

Séance levée à 20 H 54.